Course-poursuite entre l'Aveyron et le Cantal : Un clandestin tunisien, qui fuyait la police "de peur d'être expulsé", condamné à 2 ans de prison. "Un miracle qu'il n'y ait pas eu de morts"

26/02/2021 à 22h51



En situation irrégulière, il conduisait sans permis, ni assurance. Il a été jugé lors d'une comparution immédiate, ce vendredi après-midi.

Moins de 24 heures après la folle course-poursuite de Rodez jusqu'au Cantal, le chauffard a été présenté au tribunal de Rodez lors d'une comparution immédiate, ce vendredi après-midi. En situation irrégulière depuis décembre dernier et sans

permis, ce Tunisien âgé de 41 ans a été condamné à deux ans de prison ferme. Face aux juges, il a expliqué avoir fui les forces de l'ordre *"par peur d'être expulsé de la France"* qu'il a rejoint illégalement en 2018, via l'Italie. Il travaillait comme artisan dans le bâtiment depuis plusieurs mois à Rodez.

La présidente Mandana Samii ainsi que la représentante du ministère public, Mathilde Jayais, sont longuement revenues sur cette incroyable course-poursuite mobilisant une quarantaine de gendarmes ainsi qu'un hélicoptère. *"C'est un miracle qu'il n'y ait pas eu de morts"*, ont-elles notamment rappelé, rappelant les vitesses excessives relevées par les forces de l'ordre : 115km/h dans Marcillac-Vallon où il a contraint plusieurs automobilistes arrivant en sens inverse à se rabattre sur le bas-côté, 110 dans Nauviale malgré la présence d'un ralentisseur, plus de 100 entre Saint-Cyprien-sur-Dourdou et Conques où il a obligé un cycliste *"à se jeter derrière la barrière de sécurité"* avant de réaliser des pointes à plus de 180km/h jusqu'à Saint-Hipppolyte où la course-poursuite a pris fin, vers 17h30. *"J'ai pris peur et je n'ai pas pensé aux dangers"*, a-t-il confié devant le tribunal.

Centre Presse